

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES),
M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE:

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

26 – 05 mars 2019

26. OPAH – attribution d'une subvention communale à des propriétaires occupants, M. et Mme GOURG – Dossier autonomie.

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu la délibération n° 11 du 25 février 2010 portant lancement de la démarche Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),

Vu la délibération n° 28 du 25 mars 2010 portant lancement de l'étude pré-opérationnelle,

Vu la délibération n° 5 du 24 novembre 2011 relative à la mise en œuvre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - signature de la convention,

Vu la convention d'opération relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du centre ancien de Moissac signée le 21 mars 2012, par la commune de Moissac, l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat, le Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne, la Région Midi-Pyrénées;

Vu la délibération n° 25 du 15 décembre 2015 portant opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) : animation du dispositif, affermissement tranche conditionnelle 5 (dernière année),

Vu la délibération n°21 du 19 Décembre 2017 décidant la prolongation de la période de l'OPAH jusqu'au 31 Décembre 2018,

Vu la demande de subvention en date du 18/12/2018 de M. et Mme GOURG Camille et Jeanne propriétaires occupants, demeurant, 26 Avenue du Languedoc 82200 MOISSAC,

Vu l'avis de la commission locale d'amélioration d'habitat (CLAH) réunie le 4/10/2018, 13/11/2018 et 12/12/2018, de la commission d'accompagnement communale réunie en Mairie le 20/12/18,

Considérant que M. et Mme GOURG Camille et Jeanne, remplissent les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH,

Considérant, en effet, que M. et Mme GOURG Camille et Jeanne mettent en œuvre des travaux d'autonomie pour un montant total de 14 066,67 € TTC dont 13 732,73€ HT (montants des travaux subventionnables), portant sur la création d'une unité de vie, et l'aménagement d'une douche à l'italienne au rez-de-chaussée,

Considérant que la Ville de Moissac attribue une aide financière de 2 060 €,

Considérant que sur la base d'un montant de travaux subventionnables de 13 732,73€ HT (éventuellement plafonné), le montant total des subventions allouées par les différents partenaires à M. et Mme GOURG Camille et Jeanne est de 9 426 €.

Récapitulatif

Adresse immeuble	26 Avenue du Languedoc 82200 Moissac
Montant total Travaux HT/Dépense subventionnable	13 732,73€
Montant Travaux TTC	14 066,67 €
Subvention de base ANAH	6866 €
ASE ANAH	0 €
CD	500 €
Région Eco chèques	0 €
Montant subvention Moissac	2060 €
Total subventions	9426 €
Reste à charge	4641 €

(Les subventions couvrent 67 % du montant de travaux TTC)

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de verser à M. et Mme GOURG Camille et Jeanne une subvention de 2 060 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019,

DIT que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'ANAH et sous réserve du respect des prescriptions,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte inhérent à ce dossier.

Pour copie conforme
Moissac le 07 mars 2019
Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET